

AFRICAN UNION		UNION AFRICAINE
الاتحاد الأفريقي African Commission on Human & Peoples' Rights		UNIÃO AFRICANA Commission Africaine des Droits de l'Homme & des Peuples
No. 31 Bijilo Annex Lay-out, Kombo North District, Western Region, P. O. Box 673, Banjul, The Gambia Tel: (220) 441 05 05 / 441 05 06, Fax: (220) 441 05 04 E-mail: <a href="mailto:achpr@achpr.org">achpr@achpr.org</a> ; Web <a href="http://www.achpr.org">www.achpr.org</a>		

DECLARATION DE LA RAPPEUREUSE SPECIALE SUR LES DROITS DE  
LA FEMME EN AFRIQUE A L'OCCASION DE  
" LA JOURNEE PANAFRICAINNE DE LA FEMME: 31 JUILLET 2010"

Cette année, je voudrais marquer la Journée Panafricaine de la Femme en ajoutant la voix de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (CADHP) à celles qui, à travers le Continent se sont élevées afin que l'Afrique se soucie non seulement de ses femmes et de ses mères, mais s'assure que cet anniversaire important soit célébré dans le but de reconnaître et d'attirer l'attention sur le développement des femmes en Afrique.

Le thème de la Campagne de l'Union Africaine sur l'accélération de la réduction de la mortalité maternelle (CARMMA) « **L'Afrique n'est pas indifférente : Aucune femme ne doit mourir en donnant la vie** », s'inscrit dans les domaines prioritaires énoncés dans le Cadre de Politique de l'Union Africaine pour la Promotion de la Santé et des Droits Sexuels et Reproductifs et du Plan D'Action de Maputo de 2006. Au moment où nous célébrons la Journée Panafricaine de la Femme, nous pouvons nous féliciter et saluer le fait que le Continent consacre une attention particulière à cette question.

La Campagne CARMMA a été lancée le 7 mars 2009. Dans ses objectifs, elle vise à accélérer la disponibilité et l'utilisation universelles des services de santé de qualité, incluant ceux liés à la santé sexuelle et reproductive, essentielle à la réduction de la mortalité maternelle.

Il convient en outre de noter que le thème du 15<sup>ème</sup> Sommet des Chefs d'Etats et de Gouvernement de l'Union Africaine, qui s'est tenu du 21 au 28 Juillet 2010 à Kampala, Ouganda, a porté sur la: « *Santé maternelle, néonatale et infantile et développement en Afrique* ». Ceci démontre la volonté des États membres d'améliorer la vie et le bien-être des femmes et enfants en Afrique.

Il est par ailleurs encourageant de noter que dans le domaine des droits des femmes en général, certains progrès ont été accomplis au cours de la première année de la Décennie de la Femme Africaine 2010-2020. À ce titre, je voudrais féliciter les États qui ont amorcé le processus de ratification et en particulier la

République de l'Ouganda pour le dépôt de son instrument de ratification du Protocole à la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples relatif aux droits de la femme en Afrique à l'ouverture de la 17<sup>e</sup> Session Ordinaire du Conseil Exécutif de l'Union Africaine, à Munyonyo, Ouganda, le 22 Juillet 2010, portant ainsi le nombre de ratifications à 28.

J'entretiens l'espoir et le désir qu'à l'heure où nous célébrons cette importante journée, l'environnement dans lequel évoluent les femmes africaines s'améliore grâce à des initiatives concertées telles que la Campagne CARMMA. La CARMMA aura un impact significatif sur la vie des femmes et des enfants lorsque de tels efforts seront appuyés et mis en œuvre de façon diligente par les gouvernements et les organisations de la société civile dans tous les États membres. En assurant le développement des femmes, c'est le poids de l'Afrique entière qui se trouvera renforcer.

Banjul, 31 Juillet 2010